

ARRETÉ DU MAIRE

N° 2023-059

Nos réf: SR/HT/HG

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETONS

<u>Article 1</u>: L'entreprise EIMI ELEC, (mandatée par ENEDIS) interviendra pour des travaux d'ouverture et de fouille pour le raccordement électrique individuel neuf au 46 Grande Rue 25550 BAVANS.

<u>Article 2</u>: Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 15 jours, du 25 octobre 2023 au 10 novembre 2023. Le basculement de circulation sur chaussée opposée sera autorisé. La circulation sera alternée manuellement. Le stationnement sera interdit sur la zone de chantier. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

Article 3: L'entreprise EIMI ELEC balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux annonciateurs de chantier provisoires, de cônes de signalisations, de panneaux de priorisation de type KC1 (Attention travaux/ Piétons empruntez le trottoir d'en face). La signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

<u>Article 4</u>: Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

<u>Article 5</u>: Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 24 octobre 2023

Madame la Maire Sophie RADREAU

Notifié à l'intéressé le : 24 octobre 2023 Publié sur site internet le : 24 octobre 2023



